

# Association Antigone

*Accueillir et prendre soin des bébés, enfants, adolescents  
et leurs familles - publics réfugiés-migrants*



✉ [formation.antigone@gmail.com](mailto:formation.antigone@gmail.com)

☎ 06.84.37.78.02

N° de déclaration d'organisme de Formation : 43 39 00 689 39



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie  
d'action suivante : ACTIONS de FORMATION  
Certification du 04.02.22 au 03.02.25 - certifié par CAPCERT

## LIVRET D'ACCUEIL DU STAGIAIRE

Association Antigone  
*Bourgogne Franche-Comté*

**En partenariat avec**  
CHRU, Besançon  
*Service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent*

Hôpital Cochin – AP-HP, Paris  
*Département de médecine et de psychopathologie de l'adolescent*  
*Maison de Solenn – maison de l'adolescent*

Hôpital Avicenne – AP-HP, Bobigny  
*Service de psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent*

*AIEP*  
*Association Internationale d'Ethnopsychanalyse, Paris*  
*Centre Babel*  
*Paris*

**En collaboration avec**  
Les laboratoires de psychologie  
*Université de Franche Comté (Besançon) et Université de Bourgogne (Dijon)*  
La faculté de médecine  
*Université de Bourgogne Franche Comté (Besançon)*

# LIVRET D'ACCUEIL

Madame, Monsieur,

*Bienvenue !*

Ce livret d'accueil à destination des personnes s'inscrivant à un stage de formation organisé par l'association Antigone a pour objectif de vous fournir les informations essentielles pour votre participation aux formations organisées par l'association Antigone.

## Le livret d'accueil vous présente :

1. Présentation générale
2. Formations proposées
3. Moyens et méthodes pédagogiques
4. Modalités d'évaluation
5. Moyens techniques
6. Informations logistiques
7. Réclamations
8. Règlement intérieur applicable aux stagiaires

## *En bref*

### *Délais d'accès aux formations*

- ✓ Les inscriptions sont ouvertes jusqu'à la veille du début de la formation, dans la mesure des places disponibles.

### *Informations fournies avant l'entrée en formation*

- ✓ Le programme de formation
- ✓ Le déroulé de cours
- ✓ La liste des formateurs
- ✓ Les informations pratiques : horaires, lieu et accès de la formation
- ✓ Les procédures d'évaluation de la formation

Une convention de formation et son annexe pédagogique (pour les prises en charge institutionnelles)

- ✓ Confirmation d'inscription envoyée par mail
- ✓ Courrier de convocation envoyée par mail

### *Documents remis à la formation*

- ✓ L'attestation de présence
- ✓ Attestation de règlement pour les inscriptions à titre individuel (en cas de formation payante)
- ✓ Le support de cours avec les ressources documentaires (références bibliographiques ...)
- ✓ Evaluation de l'atteinte des objectifs et de la satisfaction globale
- ✓ Auto - évaluations des connaissances

Facture envoyée une fois la formation réalisée (pour les prises en charge institutionnelles - si formation payante)

### *Liste des référents*

- ✓ Référent pédagogique : Dr Jonathan Ahovi
- ✓ Référent administratif : Mme Anne Gérard
- ✓ Référent handicap : Mme Anne Gérard

☎ 06.84.37.78.02 – [formation.antigone@gmail.com](mailto:formation.antigone@gmail.com)

## 1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Créée en 2000, la gestion de l'association Antigone s'inscrit dans un cadre associatif, loi 1901.

### Association Antigone : l'offre de formation

Depuis sa création, l'association Antigone organise des formations ouvertes à tous les professionnels de l'enfance, de l'adolescence et de la famille.

Soucieuse des difficultés spécifiques des professionnels concernant les *questions transculturelles*, l'association Antigone propose une sensibilisation et formation à l'identification des pathologies post-traumatiques et leurs prises en charge et elle participe à la professionnalisation des acteurs dans l'accueil et les soins des publics réfugiés migrants avec trois objectifs :

- ☞ Sensibiliser à la spécificité de la prise en charge du public réfugié ;
- ☞ Repérer les signes de souffrances psychiques et somatiques, cultures dépendantes, surtout les signes de syndromes traumatiques et post-traumatiques ;
- ☞ Accueillir les théories culturelles pour mieux comprendre, orienter, mieux soigner et intégrer.

Cette démarche permet une meilleure intégration du public accueilli et facilite le vivre ensemble.

Les migrations sont un des enjeux des sociétés modernes, plurielles, métissées. Les soins psychologiques, médicaux, psychiatriques mais aussi l'école, la justice ou encore le travail social doivent inscrire cette dimension transculturelle dans leur manière d'accueillir, de comprendre, d'éduquer, de soigner.

L'association Antigone propose des formations sur des thèmes couvrant l'ensemble des problématiques générées par la migration.

Les intervenants sont des cliniciens et chercheurs réputés qui partagent des apports théoriques et leur expérience vécue et qui accueillent volontiers les expériences et connaissances des stagiaires sur les défis que soulèvent les problématiques migratoires dans les rencontres personnelles, professionnelles et institutionnelles.

### Organigramme fonctionnel

- ✓ *Mme Christine Viverge*  
Présidente de l'association Antigone
  
- ✓ *Dr Jonathan Ahovi*  
Responsable de l'enseignement et des formations  
Médecin pédopsychiatre formé à l'ethnopsychiatrie  
Thérapeute transculturel, service du Pr Moro CHU Cochin Paris
  
- ✓ *Mme Anne Gérard*  
Coordinatrice des formations et des actions  
Formée aux pratiques de médiations transculturelles

## Comité scientifique

*Formations sous la présidence* du **Pr Sylvie Nezelof** professeure émérite de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, *sous la direction* du **Pr Lauriane Vulliez** (CHU Besançon)

*En partenariat avec les services de psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent des* **Pr Marie Rose Moro** (Maison de Solenn - CHU Cochin Paris) et **Pr Thierry Baubet** (Hôpital Avicenne Bobigny)

*En collaboration avec les laboratoires de psychologie ;* **Pr Rose-Angélique Belot**, responsable de l'axe 1 du laboratoire de psychologie "santé et vulnérabilités : risques, soins et préventions", UR 3188 (Université de Franche-Comté, Besançon) et le **Pr Daniel Derivois**, laboratoire de psychologie Psy-DREPI (Université de Bourgogne, Dijon)

*Sous la responsabilité* du **Dr Jonathan Ahovi**, psychiatre des hôpitaux, membre de l'AIEP, Inserm 1178, thérapeute principal et co-thérapeute dans le service du Pr Moro (Maison de Solenn - CHU Cochin Paris)

A cette équipe, s'ajoute des intervenants pédagogiques qui sont des cliniciens et chercheurs chevronnés, tous experts dans leurs domaines, reconnus sur le plan national ou international dans leurs domaines.

## Liste des intervenants pédagogiques 2024-2025

**Marie Rose Moro**, professeure de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, maison de Solenn – maison des adolescents CHU Cochin, Université de Sorbonne Paris Cité

**Sylvie Nezelof**, professeure émérite de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, Besançon

**Jonathan Ahovi**, psychiatre des hôpitaux, membre de l'AIEP, Inserm 1178, thérapeute principal et co-thérapeute dans le service du Pr Moro (Maison de Solenn - CHU Cochin Paris)

**Lauriane Vulliez**, professeur de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, CHU Besançon

**Noëlla Darcq**, pédopsychiatre, praticien hospitalier, service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, CHU Besançon

**Olivier Auzas**, coordinateur régional des permanences d'accès aux soins de santé, PASS BFC

**Thierry François**, psychiatre, EMPP, CHS Novillars, Besançon

**Rosa Rebrab**, psychiatre CHS du Jura, CHS Novillars, Besançon

**Martin Viverge**, pédopsychiatre responsable maison des adolescents, CHS Novillars, Besançon

**Christian Lachal**, ancien psychiatre des hôpitaux, psychanalyse, médecin sans frontière, Clermont-Ferrand

**Hélène Asensi**, pédopsychiatre, consultante MSF, directrice médicale CMPP, Clermont-Ferrand

**Javier Sanchis Zozava**, médecin cadre, Unisanté, Centre Universitaire de Médecine Générale et Santé Publique, Lausanne

**Yoram Mouchenick**, docteur en anthropologie, professeur de psychologie

**Marion Feldman**, psychologue clinicienne, chercheuse à l'EA 4430 CLIPSYD professeur université Paris Nanterre

**Amalini Simon**, docteure en psychologie, service du Pr Moro, maison de Solenn CHU Paris Cochin, directrice Babel

**Hawa Camara**, docteure en psychologie, maternité Port Royal et maison de Solenn, CHU Paris Cochin

**Fatima Touhami**, docteure en psychologie, service du Pr Moro, maison de Solenn CHU Paris Cochin

**Alice-Titia Rizzi**, docteure en psychologie, service du Pr Moro, maison de Solenn CHU Paris Cochin

**Fumie Todo**, docteure en psychologie, service du Pr Moro, maison des adolescents - maison de Solenn CHU Paris Cochin

**Charle Di**, psychologue clinicien, maison des adolescents - maison de Solenn CHU Paris Cochin

**Rahmeth Radjack**, pédopsychiatre et psychiatre transculturelle, Maison des adolescents de l'hôpital Cochin ; Liaison périnatalité maternité Port Royal ; docteure en psychologie

**Serge Bouznah**, médecin, fondateur, ex directeur centre Babel, Paris

**Marta Fumagalli**, psychologue clinicienne, CH Versailles

**Corinne Blanchet**, MD, PhD HDR endocrinologue-nutritionniste, présidente réseau TCA, CHU Cochin, Université Paris

**Rose Angélique Belot**, professeur en psychologie, laboratoire de psychologie, UR3188 (Université de FC - Besançon)

**Daniel Derivois**, docteur en psychologie, laboratoire de psychologie Psy-DREPI EA 7458 (Université de B - Dijon)

**Amira Karray**, maître de conférences en psychologie clinique, université Aix-Marseille

**Anne Laure Barraux**, psychologue clinicienne, CMP et maison des adolescents du Jura

**Ayovi Christa Attivon**, psychologue clinicienne de l'enfance et de l'adolescence, Bordeaux

**Noémie Cuissart del Grelle**, psychiatre d'enfants et d'adolescents, HUG, Genève Suisse

**Saskia Von Overbeck Ottino**, psychiatre d'enfants et d'adolescents, HUG, Genève Suisse

**Audrey McMahon**, pédopsychiatre Hôpital pour enfants de Montréal, université McGill, Montréal, MSF

**Thierry Baubet**, professeur des universités, pédopsychiatre, chef du service de psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent MD PhD, AP-HP Hôpital Avicenne, université Paris 13, Sorbonne Paris

**Anne Duquet**, pédopsychiatre responsable des CGI enfant et adolescents de Pontarlier, cheffe de service de pédopsychiatrie du Haut-Doubs (CGI Pontarlier, CGI Morteau, HDJ enfant, dispositif Res'Ado Haut-Doubs)

## 2. FORMATIONS PROPOSÉES

### **Formations régionales : "Accueil et soins des publics réfugiés-migrants"**

*Thèmes traités selon les programmes proposés chaque année*

#### **Les séminaires 2023 à 2025**

- ☞ "La place des langues dans l'accueil et les soins des migrants "
- ☞ "Devenir mère en exil"
- ☞ "Prises en charge psychologiques en maternité"
- ☞ "Accueillir la dyade dans le trauma"
- ☞ "La mère et le bébé réfugiés"
- ☞ "Prises en charge des mineurs non accompagnés"
- ☞ "Médiations avec les MNA et les jeunes adultes"
- ☞ "Qu'est-ce qu'un psycho traumatisme : le cas des migrants "
- ☞ "Que ressent-on face à un migrant ? Analyse du contre transfert culturel"
- ☞ "Mémoire, Trauma, Migration et Corps - La mémoire du traumatisme dans le corps des migrants"
- ☞ "Exil(s), Soins, Médiations - Comment soigner les réfugiés et leurs enfants ?"
- ☞ "Les rites de passage "
- ☞ "Les enfants dits sorciers "
- ☞ "Maladie chronique ou handicap dans la migration"
- ☞ "Rituels, soins et préjugés"
- ☞ "Comment prendre soin des bébés, des enfants et de leur famille d'ici et d'ailleurs, aujourd'hui ?"
- ☞ "Accueil migrants et des réfugiés : l'approche sanitaire"
- ☞ "Expériences en périnatalité"
- ☞ "Comment dessine l'enfant face à la violence ? "
- ☞ "Importance de la langue maternelle à l'école "
- ☞ "Vulnérabilités transculturelles et protections de l'enfance "
- ☞ "Comment utiliser les théories culturelles dans les médiations en santé ? "
- ☞ "La spécificité des métis "

#### **Les colloques 2023 2024 2025**

- ☞ "Comment soigner psychiquement les bébés, les enfants, les adolescents et leur famille aujourd'hui ?"
- ☞ "Enfants, guerre et psycho trauma "
- ☞ "Qu'est-ce « vraiment » qu'un psycho trauma ? Qu'est-ce qu'un post trauma ?"
- ☞ "Apaiser les bébés, les enfants, et les adolescents et leur famille après les situations traumatiques"

A destination :

- ✓ Des équipes soignantes intervenant dans tous les domaines du soin
- ✓ Des institutions et de professionnels accompagnant les familles dans les domaines socio-éducatifs ou médico-psychologiques
- ✓ Des étudiants du soin, social, éducatif, des bénévoles intervenant dans ces domaines
- ✓ Des personnels de l'éducation nationale qui travaillent avec les élèves allophones et qui sont en situation d'altérité et de partage de situations traumatiques

### 3. MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les contenus de nos formations s'appuient sur :

- ✓ Des savoir-faire issus des expériences de terrain en France et à l'international
- ✓ Des études et recherches menées par les équipes spécialisées en France et à l'international.

Méthodes de travail

- ✓ Apports théoriques et cliniques d'intervenants variés, cliniciens et chercheurs chevronnés, tous experts dans leur domaine, travaillant dans divers domaines liés aux prises en charge des bébés, enfants, adolescents, familles et à la transculturalité, suivis d'échanges avec les participants
- ✓ Analyse de situations cliniques apportées par les intervenants et participants
- ✓ Appui sur l'expérience des stagiaires.
- ✓ Échanges permettant l'analyse de situations professionnelles auxquelles sont confrontés les participants dans la diversité de leurs pratiques.
- ✓ Exposés théoriques et pratiques suivis d'échanges avec les participants.

Supports

- ✓ Exemples de supports pédagogiques utilisés : présentation power point avec apports théoriques, cas cliniques, vidéo, articles de références, bibliographie ...

Méthodes d'animation

- ✓ Méthode affirmative : Apports théoriques (exposé)
- ✓ Méthode participative : Étude de situation(s) (analyse et commentaires)
- ✓ Méthode interrogative : Temps d'échanges et débat

Les séminaires privilégient une forme interactive avec les participants – chaque participant peut apporter son expérience et/ou ses questionnements par rapport à une situation de terrain en lien avec le sujet traité.

### 4. MODALITÉS D'ÉVALUATION

Modalités d'évaluation adaptées selon le format de la formation, précisées dans chaque programme.

- ✓ En amont, recueil des attentes et besoins sous forme de questionnaire
- ✓ Tout au long de la formation, les intervenants et le responsable des formations vérifient la bonne assimilation des apprentissages en permettant les échanges et les questions
- ✓ En fin de formation, évaluation sur l'atteinte des objectifs, et la satisfaction sous forme de questionnaire + auto évaluation des acquis sous forme de QCM
- ✓ Annuellement, évaluation à froid pour mesurer l'impact sur l'activité professionnelle et les effets de la formation sur les pratiques
- ✓ Les institutions sont interrogées elles aussi à l'issue de la formation par le biais d'un questionnaire de satisfaction
- ✓ Entretien (téléphonique, visio ou présentiel) avec les institutions demandeuses.



## 5. MOYENS TECHNIQUES : LOCAUX ET MATERIELS

Les institutions partenaires : Faculté de médecine, faculté de psychologie, ... mettent à disposition des salles de cours et amphithéâtres.

Ces salles sont équipés pour la vidéo projection avec accès wifi-internet, avec des personnels techniciens si besoin.

Equipements fournis par l'association quand nécessaire :

Outil informatique : deux ordinateurs portables, enceintes, vidéoprojecteur

Autre outil : Tableau paperboard mobile, feutres, ...

Locations de locaux conformes et équipés en cas de besoin

Dans les locaux, les règles sont conformes à l'accueil du public



☞ UFR de Psychologie - L'Arsenal, MSHE Ledoux  
Adresse : 1 rue Charles Nodier - 25 000 Besançon

### Accès salle de conférence de la MSHE Ledoux

En voiture, suivre la direction « Centre ville », puis « Parking Chamars » ou « Parking Mairie ».

En train, prendre le tram devant la gare Viotte, direction "Hauts du Chazal", et descendre à l'arrêt Chamars.

Puis accès piéton (aucune place de parking disponible sur le site) :

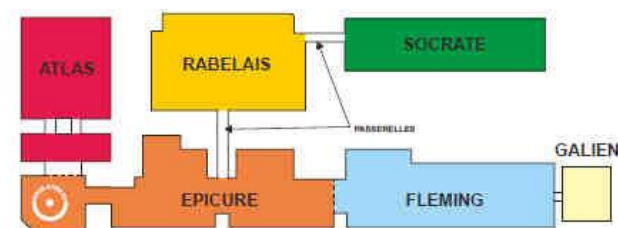
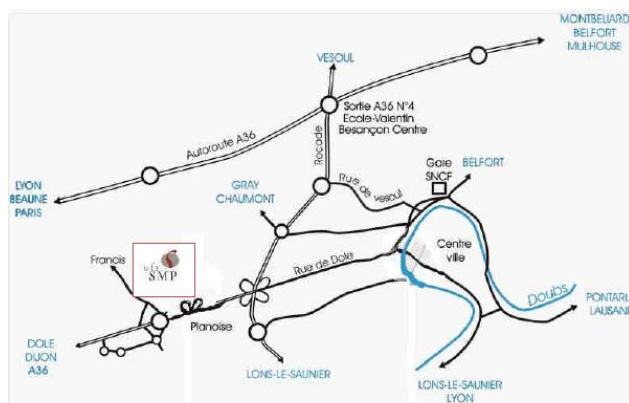
- depuis le parking Chamars et les arrêts de tramway ou de bus, par le parvis devant la salle de conférence, 1 rue Charles Nodier

- depuis l'esplanade des Droits de l'Homme ou le parking de la Mairie, continuer tout droit au fond de la cour de l'Arsenal - en passant sous le porche au 1 place Saint-Jacques, tourner à droite dans la cour de l'Arsenal.



☞ UFR de Médecine - Minjoz, Hauts du Chazal  
Adresse : 19 rue Ambroise Paré 25 000 Besançon

### Plan d'accès UFR fac de médecine



En cas de difficultés pour trouver le site ou pour tout autre demande concernant les formations  
Contactez Anne Gérard au 06 84 37 78 02

## **6. INFORMATIONS LOGISTIQUES**

Un document d'accès est envoyé à chaque stagiaire, en amont de la formation.  
Sur place, l'accueil et la salle de formation sont fléchés.

## **7. RÉCLAMATIONS**

Toutes les réclamations sont prises en compte et traitées avec le plus grand soin.  
N'hésitez pas à contacter Anne Gérard au 06 84 37 78 02 ou par mail [formation.antigone@gmail.com](mailto:formation.antigone@gmail.com)

## **8. RÈGLEMENT INTÉRIEUR APPLICABLE AUX STAGIAIRES**

### **Objet et champ d'application du règlement intérieur**

**Article 1 :** Conformément aux articles L6352-3 et suivants et R6352-1 et suivants du Code du travail, le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

Toute personne doit respecter les termes du présent règlement pendant toute la durée de l'action de formation.

### **Dispositions générales**

#### **Article 2 : personnes concernées**

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participantes à une formation organisée par l'organisme de formation et ce, pour toute la durée de la formation suivie. Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par l'organisme de formation et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Un exemplaire du présent règlement intérieur est remis à chaque stagiaire de la formation.

#### **Article 3 : lieu de la formation**

La formation aura lieu dans des locaux précisés par l'organisme de formation. Les dispositions du présent règlement intérieur sont applicables au sein des locaux mis à disposition par l'organisme de formation.

### **Hygiène et sécurité**

#### **Article 4 : règles générales**

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation, tout particulièrement les mesures barrières. S'il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement la coordinatrice ou le responsable des formations.

Le stagiaire doit prendre connaissance du règlement intérieur et le respecter. Il se doit de respecter des règles d'hygiène et de civilité (boissons alcoolisées, état d'ivresse, drogues, fumer/vapoter sont interdits dans les locaux de formation).

Les stagiaires ne devront en aucun cas avoir en leur possession des produits de nature inflammable ou toxiques.

#### **Article 5 : consignes d'incendie**

Conformément aux articles R4227-37 et suivants du Code du travail, les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les stagiaires.

#### **Article 6 : accident**

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme ou à son représentant.

### **Discipline**

#### **Article 7 : tenue et comportement**

Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme ou les locaux mis à disposition de l'organisme.

Chaque stagiaire est tenu au respect de la discrétion professionnelle (à l'intérieur et à l'extérieur).

#### **Article 8 : horaires de stage**

Les horaires de stage sont fixés par l'organisme de formation et portés à la connaissance des stagiaires par la convocation adressée par courrier électronique ou à l'occasion de la remise aux stagiaires du programme de formation. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires.



L'organisme de formation se réserve, dans les limites imposées par des dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de stage en fonction des nécessités de service. Les stagiaires doivent se conformer aux modifications apportées par l'organisme de formation aux horaires d'organisation du stage. En cas d'absence ou de retard au stage, il est préférable pour le stagiaire d'en avertir le formateur. Par ailleurs, une feuille d'émargement doit être signée par le stagiaire à son arrivée. Une attestation de présence sera remise à tous stagiaires ayant suivis la formation dans sa totalité.

Les stagiaires sont invités à se représenter à l'adresse indiquée sur la convocation de formation 10 à 15 minutes avant l'heure de début de la session afin de signer l'attestation de présence.

Une pause est organisée en accord avec les besoins des stagiaires présents

#### **Article 9 : accès au lieu de formation**

Sauf autorisation expresse de l'organisme de formation, les stagiaires ayant accès au lieu de formation pour suivre leur stage ne peuvent y entrer ou y demeurer à d'autres fins que de suivre la formation, ou faciliter l'introduction de tierces personnes à l'organisme.

#### **Article 10 : usage du matériel**

Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet, en respectant les règles d'hygiène et de sécurité énoncées. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet. À la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

#### **Article 11 : documentation pédagogique**

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

#### **Article 12 : responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires**

L'organisme de formation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute natures déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.

#### **Article 13 : sanctions**

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent Règlement Intérieur pourra faire l'objet d'une sanction. Constitue une sanction au sens de l'article R6352-3 du Code du travail toute mesure, autre que les observations verbales, prise par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit.

Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister en un rappel à l'ordre, avertissement, exclusion temporaire ou définitive du stage de formation. Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Le responsable de l'organisme de formation doit informer de la sanction prise l'employeur, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre du plan de formation ou l'organisme qui a assuré le financement de l'action de formation dont a bénéficié le stagiaire.

#### **Article 14 : réclamations**

En cas de réclamation, les stagiaires doivent contacter la coordinatrice par mail ou par téléphone, qui recevra et traitera avec le responsable des formations dans les meilleurs délais.

#### **Article 15**

Le présent règlement est porté à la connaissance de chaque stagiaire avant son inscription. Un exemplaire du présent règlement est disponible dans les locaux de l'organisme de formation ainsi que sur notre page internet. Ce règlement rentre en vigueur au 01/01/2025.

**Contact :** Anne Gérard

**Mail :** formation.antigone@gmail.com

**Téléphone :** 06.84.37.78.02